



Quelques conseils d'entretien

- ✓ Pour protéger les joints et éviter les fuites d'eau, **ne serrez pas les robinets à fond**
- ✓ **Actionnez périodiquement les robinets situés avant et après le compteur** d'eau pour éviter qu'ils se bloquent ou ne s'oxydent
- ✓ **Vérifiez régulièrement le compteur** d'eau et l'état de la robinetterie (notamment celle des WC), une fuite c'est beaucoup d'argent gaspillé !
- ✓ **Dévissez et détartrez les embouts** de robinets et douchettes régulièrement
- ✓ Pour éviter que les joints silicone autour des équipements sanitaires ne s'abîment (noircissement, moisissures, craquelures), veillez à les **nettoyer régulièrement et aérer les pièces humides** pour évacuer la condensation
- ✓ N'utilisez **pas de produits abrasifs**
- ✓ **Ne jeter pas dans les cuvettes des WC des débris** (ex : lingettes, couches bébé, litière d'animaux, serviettes hygiéniques, rouleau de papier toilette, etc.) de nature à les obstruer
- ✓ La pose de **robinet auto-perforant est interdite**

* Le contrat de dépannage robinetterie s'établit dans le cadre d'un accord concerté avec les associations de locataires (AFOC, CLCV, CNL). Il fait donc partie des charges locatives et est intégré dans votre quittance. Aucun supplément ne sera exigé pour toute intervention couverte par le contrat.

Retrouvez l'intégralité du document «**ACCORD COLLECTIF LOCAL RELATIF A LA MAINTENANCE ET AU DÉPANNAGE DES ÉQUIPEMENTS DE ROBINETTERIE**» sur Mon Espace Locataire Auvergne Habitat.

BIEN CHEZ SOI !



Un contrat robinetterie souscrit pour vous !
Inclus dans les charges locatives*

 **04 26 70 10 42**

du lundi au vendredi
de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Auvergne Habitat - Contrat robinetterie à compter du 15/02/2022



Ce que prévoit le contrat robinetterie

- 1 Réparation** de la robinetterie cuisine et salle de bain :
 - **robinetterie** lavabo, baignoire, douche
 - **flexible** de douche ou baignoire,
 - **robinet d'arrêt** machine à laver et lave-vaisselle, (sauf robinet auto-perforant)
 - **robinetterie** équerre et cuve WC, et **robinet** chasse d'eau WC
 - **mousseurs**, ou installation de mousseurs s'ils sont absents
- 2 Réfection des joints endommagés** au pourtour des appareils sanitaires (joints baignoire, douche, lavabo, évier, lave-mains) et **traitement des fuites** sur joints entre éléments.

- 3 Réparation des siphons**
- 4 Réparation du mécanisme** chasse d'eau
- 5 Remplacement joints** cuve, joints de pipe et d'étanchéité entre la cuvette et le réservoir cuvette WC
- 6 Remplacement des robinets d'arrêt** avant et après compteur et sur colonnes d'eau chaude et froide dans le logement



En tant que locataire vous avez la charge de l'entretien quotidien de votre logement **y compris l'entretien courant de la robinetterie :**

- Entretien et nettoyage des évier, meuble sous-évier et joints silicone périphériques
- Nettoyage, entretien, détartrage des lavabo, baignoire, bac et paroi de douche et des joints silicone périphériques
- Entretien et remplacement de l'abattant WC
- Débouchage des siphons et tuyaux d'évacuation jusqu'à la colonne d'eaux usées